

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF CONSOLIDÉ (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | Résultats projetés 2019 | Résultats prévus 2020 |
|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Charges | | |
| Prise en charge et garde | 1 690 865 | 1 628 674 |
| Interventions correctionnelles | 529 665 | 530 480 |
| Surveillance dans la collectivité | 174 185 | 172 936 |
| Services internes | 344 242 | 316 180 |
| Total des charges | 2 738 957 | 2 648 270 |
| Revenus | | |
| Ventes de biens et de services | 62 111 | 65 794 |
| Revenus divers | 3 748 | 3 640 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | (3 748) | (3 640) |
| Total des revenus | 62 111 | 65 794 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 2 676 846 | 2 582 476 |

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif consolidé.

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF CONSOLIDÉ (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif consolidé (ERPC) a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans du SCC qui sont décrits dans le Plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2018-2019 sont fondés sur les résultats réels en date du 30 novembre 2018 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2019-2020.

Les principales hypothèses sous-tendent les prévisions sont les suivantes:

- (a) Les activités du SCC resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'an dernier.
- (b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur une combinaison entre l'expérience acquise et les charges prévues.
- (c) L'information estimative de fin d'exercice pour 2018-2019 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2019-2020.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 20 décembre 2018.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2018-2019 et pour 2019-2020, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de l'ERPC, le SCC a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'ERPC et les états financiers historiques sont entre autres:

- (a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations corporelles pourraient influencer les gains, les pertes et les charges d'amortissement;
- (b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- (c) La conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des comptes et prêts à recevoir;
- (d) Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le Plan ministériel sera déposé au Parlement, le SCC ne fera pas de mise à jour des informations prévisionnelles. Les écarts à la suite d'ajustements en cours d'exercice seront expliqués dans le Rapport sur les résultats ministériels.

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF CONSOLIDÉ (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'ERPC a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2018-2019, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes:

(a) Consolidation

L'ERPC inclut les comptes de la sous-entité, le fonds renouvelable de CORCAN, qui ont été consolidés avec ceux du SCC. Toutes les transactions inter-organisationnelles ont été éliminées.

(b) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice;

Les charges de fonctionnement du SCC sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif;

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charge au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi;

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme une dépense dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité;

Les charges incluent également des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs, notamment des créances douteuses sur les comptes débiteurs, des provisions pour évaluation de prêts, de placements et d'avances, ainsi que la désuétude des stocks ou les passifs, notamment les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où il est probable que l'événement futur se produise et qu'une estimation raisonnable peut être établie; et

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF CONSOLIDÉ (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(c) Revenus

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés, dans la mesure où le SCC a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services, ou des actifs qui seront utilisés à une date future;

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent; et

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du SCC. Bien que l'on s'attende à ce que le commissaire maintienne le contrôle comptable, il n'a pas autorité pour disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

NOTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF CONSOLIDÉ (non audité)

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Autorisations parlementaires

Le SCC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au SCC ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les items comptabilisés dans l'ERPC d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du SCC diffère s'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées:

| (en milliers de dollars) | Résultats projetés 2019 | Résultats prévus 2020 |
|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement | 2 676 846 | 2 582 476 |
| Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations: | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (127 738) | (129 588) |
| Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements | (9 344) | (12 942) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères | (149 522) | (155 187) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | (431) | 2 838 |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs | (1 608) | 924 |
| Diminution de l'obligation aux titres des prestations de cessation d'emploi | 143 | 0 |
| Remboursement de dépenses des exercices précédents | 4 217 | 4 467 |
| | (284 283) | (289 488) |
| Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations: | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 238 928 | 191 809 |
| Diminution (augmentation) des stocks | (2 540) | 244 |
| Diminution des passifs environnementaux | 54 | 54 |
| Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages | 5 | 0 |
| | 236 447 | 192 107 |
| Autorisations demandées | 2 629 010 | 2 485 095 |

(b) Autorisations demandées

| (en milliers de dollars) | Résultats projetés 2019 | Résultats prévus 2020 |
|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Autorisations demandées | | |
| Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement | 2 154 520 | 2 062 951 |
| Crédit 5 - Dépenses en capital | 235 661 | 187 809 |
| Montants législatifs | 238 829 | 234 335 |
| Autorisations demandées totales | 2 629 010 | 2 485 095 |